

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 10 JUIL. 2023

ID : 033-213304470-20230706-055_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 055/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 17

OBJET : LOYER COMMERCIAL – 78 RUE DE LA REPUBLIQUE

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 21 juin 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD.

ABSENTS : M. Mickaël GODINEAU (procuration donnée à M. Stéphane CATALAN), Mme Colette ALMODOVAR (procuration donnée à Mme Valérie JARRY), M. Jean-Louis CHABROLLES (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Véronique GERARD), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : 17 Votes – 17 Pour :

- abroge la délibération du conseil municipal n°068-2008 du 27 juin 2008 ;
- indique que le bail à conclure en vertu de la présente délibération relèvera du régime du bail commercial tel que défini par les articles L.145-1 et suivants du code du commerce ;
- précise que la conclusion dudit bail s'effectuera aux conditions particulières essentielles suivantes :
 - o Durée initiale 9 années (3-6-9 années).
 - o Loyer mensuel de 450€ (hors charges) soit 5 400€ par an.
 - o Révision automatique triennale du loyer conformément à l'indice de référence indiqué sur le bail.
 - o Dépôt de garantie de 450€ soit un mois de loyer à la signature du bail.
 - o Exigibilité du loyer en début de mois entre le 1^{er} et le 10, à réception du titre de recettes émis par la commune.
 - o Acquiescement par le preneur de l'ensemble des charges attachées aux locaux.
- autorise Madame le Maire à signer, au nom de la commune de Saint Médard de Guzières, le bail commercial à conclure et toutes les pièces s'y rapportant et entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires à cette location.
- indique que les recettes résultant de l'exécution de la présente délibération seront perçues par la commune sur l'article comptable dédié (location – 752 en M14) en section de fonctionnement.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guzières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 06 juillet 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert